

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 2 novembre 2020 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a été filmée et tenue sans la présence du public, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. L'assemblée a également été diffusée en direct via le site Facebook de la municipalité.

L'assemblée a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Claude Brunet et Pierre Salois.

Était aussi présente : Mme Sophie Bélanger, directrice générale et greffière

## **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 À 19H00**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **REMISE DES BOURSES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE**
3. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 5 OCTOBRE 2020 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020**
6. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 2 NOVEMBRE 2020**
7. **CORRESPONDANCE**
  - 7.1 Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – aide financière COVID-19;
  - 7.2 Lettre de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides;
  - 7.3 Sûreté du Québec – facturation;
8. **ADMINISTRATION**
  - 8.1 Approbation du calendrier des assemblées régulières du conseil municipal pour l'année 2021;
  - 8.2 Nomination d'un maire suppléant;
  - 8.3 Embauche de monsieur Philippe Brisebois dans un poste de préposé à l'entretien, salarié régulier à horaire flexible`;
  - 8.4 Embauche de monsieur Éric Descheneaux à titre de personne salariée temporaire à horaire flexible au poste de préposé aux travaux publics;

8.5 Embauche de madame Mélanie Beaulne à titre de personne salariée à l'essai au poste de secrétaire-réceptionniste;

8.6 Liste des documents à détruire selon le calendrier de conservation;

## 9. **RÈGLEMENTS**

9.1 Avis de motion - projet de règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134;

9.2 Adoption du projet de règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134;

9.3 Consultation écrite - projet de règlement #757-66-20;

## 10. **TRAVAUX PUBLICS**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

10.1 Déneigement du chemin de la Falaise;

10.2 Programme d'aide à la voirie locale;

## 11. **URBANISME**

11.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 15 octobre 2020;

### **Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.)**

11.2 PIIA 2020-0073 - 151, ch. du Pont, (Zone R-1-257) -Rénovations extérieures;

11.3 PIIA 2020-0075 - Lot 3 940 775, chemin Alpin (Zone V-1-272) - Nouvelle construction– Résidence unifamiliale;

11.4 PIIA 2020-0076 - 574, boulevard Laurentides (Zone C-3-254) - Enseigne sur bâtiment et poteau existant – Armoires Laurentides;

11.5 PIIA 2020-0077 - 208, chemin Terzi (Zone R-2-202) - Rénovations extérieures – Résidence unifamiliale;

11.6 PIIA 2020-0081 - Lots 6 354 426 à 6 354 429 chemin du Nordais (Zone V-1-271) Nouvelle construction de quatre (4) bâtiments résidentielle bifamiliale;

### **Demandes de dérogations mineures**

11.7 Dérogation mineure 2020-0074 - 151, chemin du pont (Zone R-1-257) - Aire de stationnement – Commercial;

11.8 Dérogation mineure 2020-0078 - 825, ch. Deneault (Zone R-2-202) - Marge avant et empiètement de la galerie en cour avant – résidence unifamiliale;

11.9 Dérogation mineure 2020-0079 - 341 à 347, ch. Vimy (Zone R-2-268) - Distance entre deux bâtiments dans un projet intégré – résidence multifamiliale;

11.10 Dérogation mineure 2020-0080 - 670, boulevard Laurentides (Zone R-5-224) - Marge de recul avant et arrière – bâtiment principal

11.11 Dérogation mineure 2020-0082 – Lots 6 354 426 à 6 354 429 chemin du Nordais (Zone V-1-271) Largeur des entrées charretière et emplacement des cases de stationnements- résidentielle bifamiliale;

**Demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)**

11.12 Dépôt du certificat du greffier – processus référendaire – PPCMOI - 670, boulevard des Laurentides;

11.13 Adoption finale de la résolution – PPCMOI – 670, boulevard des Laurentides, lot 2 312 543 (zone R-5-224);

**12. ENVIRONNEMENT**

- Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12.1 Remerciements à M. Michel Larose - membre du Comité consultatif en environnement;

12.2 Remerciements à M. Pierre Laurendeau - membre du Comité consultatif en environnement;

**13. FINANCES**

- Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;

13.1 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses;

13.2 Remboursement des montants payés en trop pour des raccordements à l'aqueduc et/ou à l'égout municipal;

**14. LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

14.1 Création du Comité plein air de Piedmont;

14.2 Rémunération Campuces été 2021;

14.3 Renouvellement de l'adhésion à l'organisme Rando Québec pour 2021;

14.4 Demande de subvention au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

14.5 Appui aux Amis de la Réserve Alfred-Kelly dans le cadre de leur demande de subvention au Fonds régions et ruralité à la MRC des Pays-d'en-Haut;

14.6 Lettre d'appui et demande de commandite – CPE de la Vallée

**15. RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

- Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois;

15.1 Dépôt du procès-verbal du 23 octobre 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur;

**16. COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois.

**17. INFORMATIONS DIVERSES**

**18. VARIA**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution - Acceptation de l'ordre du jour**

13327-1120 Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout du sujet suivant :

**VARIA**

18.1 Reconnaissance d'un échelon salarial – Frédéric Hamel

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Remise des bourses de Soutien à l'excellence**

Les lauréats sont :

Alexandre Cormier , ski de fond, 1000\$  
Jérémy Sauvageau, ski acrobatique, 500\$  
Laurence Desrosiers, ski alpin, 400\$  
Arielle Desrosiers, ski alpin, 100\$

**Suivi de la dernière assemblée**

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

**Période de questions**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse [maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca).

13328-1120 **Résolution – Acceptation des procès-verbaux de l'assemblée régulière du 5 octobre 2020 et de l'assemblée extraordinaire du 21 octobre 2020**

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que les procès-verbaux des assemblées du 5 octobre 2020 et du 21 octobre 2020 soient acceptés tel que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13329-1120 **Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes payés au 2 novembre 2020**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 2 novembre 2020, au montant de 269 158,81 \$ et les comptes payés au 2 novembre 2020, au montant de 58 284,74\$ soient acceptés tels que présentés.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Sylvie Dupuis, trésorière

## **CORRESPONDANCE**

Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'aide financière COVID-19.

Lettre de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides concernant une aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement.

Sûreté du Québec. – facturation.

## **ADMINISTRATION**

13330-1120

### **Résolution – Approbation des dates et heure des assemblées régulières du conseil municipal en 2021**

**ATTENDU QUE** le conseil doit déterminer les dates, heure et lieu des assemblées régulières pour l'année 2021 et ce, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** le calendrier des assemblées régulières du conseil municipal pour 2021 qui seront tenues dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville à 19h, aux dates suivantes :

- Lundi 11 janvier
- Lundi 1<sup>er</sup> février
- Lundi 1<sup>er</sup> mars
- Mardi 6 avril
- Lundi 3 mai
- Lundi 7 juin
- Lundi 5 juillet
- Lundi 2 août
- Mardi 7 septembre
- Lundi 4 octobre
- Lundi 15 novembre
- Lundi 6 décembre

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13331-1120

### **Résolution – nomination d'un maire suppléant**

**ATTENDU QUE** le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence de la mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de celle-ci;

**ATTENDU QUE** cette fonction suppléante inclut le remplacement de la mairesse lors des séances du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu de **NOMMER** monsieur Daniel Houde maire suppléant en l'absence de Madame la mairesse Nathalie Rochon et ce, pour une période d'un (1) an.

Il est également résolu d'**AUTORISER** monsieur Daniel Houde à agir à titre de représentante de la Municipalité de Piedmont, afin de siéger sur le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en l'absence de la mairesse.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution – Embauche de monsieur Philippe Brisebois dans un poste de préposé à l'entretien, salarié régulier à horaire flexible**

- 13332-1120
- ATTENDU QUE** le conseil désire retenir les services d'un préposé à l'entretien;
- ATTENDU QUE** monsieur Philippe Brisebois a complété avec succès sa période probatoire de six (6) mois;
- ATTENDU** les recommandations de la direction générale;
- Il est dûment proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Philippe Brisebois à titre de préposé à l'entretien, dans un poste régulier à horaire flexible, à raison de 34 heures/semaine selon l'échelon 1, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 13333-1120
- Résolution – Embauche de monsieur Éric Descheneaux à titre de « Personne salariée temporaire à horaire flexible » au poste de préposé aux travaux publics**

- ATTENDU** les besoins du Service des travaux pour la période hivernale;
- ATTENDU** les recommandations favorables du directeur du Service des travaux publics et du directeur adjoint de ce même Service ;
- Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Éric Descheneaux à titre de « Personne salariée temporaire à horaire flexible » au poste de préposé aux travaux publics, pour une période de plus ou moins 6 mois, débutant le mardi 3 novembre 2020.
- Le tout selon les termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 13334-1120
- Résolution – embauche de madame Mélanie Beaulne à titre de « Personne salariée à l'essai » au poste de secrétaire-réceptionniste**

- ATTENDU QUE** pour combler les besoins de la Municipalité il est nécessaire de combler le poste de secrétaire-réceptionniste;
- ATTENDU QUE** des entrevues ont été réalisés le 27 octobre 2020;
- ATTENDU** les recommandations de la directrice générale et de la directrice générale adjointe;
- Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**EMBAUCHER** madame Mélanie Beaulne à titre de « Personne salariée temporaire à l'essai » au poste de secrétaire-réceptionniste, à compter du 16 novembre 2020.
- Le tout selon les termes et conditions établis à la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution – Liste des documents à détruire selon le calendrier de conservation**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à la destruction de certains documents en conformité avec son calendrier de conservation;

13335-1120

**ATTENDU QUE** les documents sont les suivants :

**FINANCES**

- Rémunération 2009-2010
- Fournisseurs 2011
- Débit/SIPC 2009-2012
- Livrets de dépôts 2009-2012
- Créanciers hypothécaires 2010-2012
- Chèques NSF et lettres de propriétaires 2010-2012
- Journal des revenus 2012

**TAXATION**

- Ventes pour taxes 2010-2012

**ADMINISTRATION**

- Qualité des services 2010-2012
- Changements d'adresses 2012
- Locations de salle 2011-2012
- Licences de chiens 2010

**LOISIRS**

- Licences de chien 2010

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **PROCÉDER** à la destruction des documents ci-haut mentionnés en conformité avec le calendrier de conservation de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENTS**

**Avis de motion concernant le projet de règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements**

Avis de motion est par la présente donné par madame Pascale Auger à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

13336-1120

**Résolution – adoption du projet de règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134**

**ATTENDU QUE** le propriétaire d'un terrain de la zone ciblée souhaite réaliser un projet résidentiel multifamilial « Les résidences PLVC » et qu'une demande de modification règlementaires a été déposée;

**ATTENDU QUE** la réglementation en vigueur doit être modifiée afin de mieux encadrer ledit projet et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134;

**ATTENDU QUE** le plan d'urbanisme prévoit la réalisation de projets intégrés pour des développements résidentiels de moyenne densité (4 à 6 logements par hectare) à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 2 novembre 2020;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que le projet de règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134 soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13337-1120

#### **Résolution – Consultation écrite pour le projet de règlement #757-66-20**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été dûment donné ce jour;

**QUE** ce règlement aurait dû faire l'objet d'une assemblée publique de consultation mais qu'il fait plutôt l'objet d'un appel de commentaires écrits, en vertu de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020;

**ATTENDU QU'**un avis public sera publié afin d'annoncer préalablement la tenue d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de tenir une consultation écrite pour le projet de règlement #757-66-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'ajouter des dispositions particulières et de permettre les projets intégrés dans la zone C-4-134.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **TRAVAUX PUBLICS**

Informations par le conseiller responsable monsieur Claude Brunet

13338-1120

#### **Résolution – Déneigement du chemin de la Falaise**

**ATTENDU** l'étroitesse du chemin et la difficulté d'y manœuvrer avec la machinerie de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**OCTROYER** le déneigement et l'épandage sur une partie du chemin de la Falaise, soit à l'extrémité du chemin de la Falaise, sur une longueur d'environ 60 mètres linéaires à la Compagnie Pro Avalanche inc pour la somme de 919.80\$ taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13339-1120

#### **Résolution – programme d'aide à la voirie locale**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**APPROUVER** les dépenses d'un montant de 58 990 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **URBANISME**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 15 octobre 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

#### **DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)**

13340-1120

#### **Résolution - PIIA – 151, chemin du Pont ((Zone R-1-257) - Rénovations extérieures**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la résidence unifamiliale existante deviendra un bâtiment entièrement commercial et que des travaux de rénovation extérieur seront effectuer sur le bâtiment principal pour la venue du futur studio de yoga;

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure 2020-0074 a été déposé pour l'aire de stationnement;

**ATTENDU QUE** le nouveau revêtement extérieur sera en pin de couleur blanche;

**ATTENDU QUE** le revêtement de toiture du bâtiment principal sera en bardeaux d'asphalte et celui du porche sera en métal émaillé

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour des travaux de rénovation extérieure au 151, chemin du Pont.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13341-1120

#### **Résolution - PIIA – Lot 3 940 775, ch. Alpin (Zone V-1-272) Nouvelle construction– Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs de la nouvelle construction sera en bois de couleur «cèdre » et « gris-noire»;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture sera en tôle galvanisée de couleur noire;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour la nouvelle construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 3 940 775 situé sur le chemin Alpin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13342-1120

**Résolution – PIIA - 574, boulevard Laurentides (Zone C-3-254) Enseigne sur bâtiment et poteau existant – Armoires Laurentides**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour remplacer une enseigne à plat sur le bâtiment principal et une enseigne sur poteau d'une structure existante pour le commerce « Armoires Laurentides » correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne à plat en façade du bâtiment principal aura une superficie de 0,50 m<sup>2</sup> mètre carré et que le logo et l'écriture de celle-ci sera sur un de fond de couleur noire identique aux autres enseignes sur le bâtiment;

**ATTENDU QUE** la nouvelle enseigne sur poteaux sur structure existante aura une superficie de 0,50 m<sup>2</sup> mètre carré et que le logo et l'écriture de celle-ci sera sur un fond de couleur noire identique aux autres enseignes sur poteaux;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour remplacer une enseigne à plat sur le bâtiment principal et une enseigne sur poteaux sur une structure existante au 574, boulevard des Laurentides.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13343-1120

**Résolution - PIIA – 208, chemin Terzi (Zone R-2-202) Rénovations extérieures – Résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs de la nouvelle construction sera en canexel de couleur « gris brume » et en maibec « noire »;

**ATTENDU QUE** les fenêtres de la maison seront remplacées par des nouvelles de couleurs noires de l'extérieur et que certaines en façades seront agrandies;

**ATTENDU QUE** la porte extérieure en façade de la cour avant secondaire sera condamnée et refermée par le parement extérieur de canexel gris;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour les travaux de rénovation extérieure à la résidence située au 208, chemin Terzi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution - PIIA – Lots 6 354 426, 6 354 427, 6 354 428 et 6 354 429 chemin du Nordais (Zone V-1-271) Nouvelle construction de quatre (4) bâtiments résidentielle bifamiliale**

13344-1120

**ATTENDU QUE** le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de quatre (4) nouveaux bâtiments bifamiliaux correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure 2020-0082, a été déposée pour la largeur des entrées charretière et l'emplacement des cases de stationnements;

**ATTENDU QUE** le choix des parements extérieur de l'option « A » a été retenu;

**ATTENDU QUE** le revêtement des murs extérieurs de la nouvelle construction sera en canexel de couleur « noyer » et en pierres de couleur « telluride » ;

**ATTENDU QUE** les choix de couleur pour les portes d'entrée et portes de garage de chacun des bâtiments bifamiliaux seront d'une couleur distinct soient, de couleur « cèdre (ton d'orange brûlé), poussière de lune (ton de vert), bronze fenêtre (ton de gris) et rouge vif, tel que présenté dans l'option A;

**ATTENDU QUE** le revêtement extérieur de la toiture sera en bardeaux d'asphalte de couleur « bois flottant »;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande d'analyse du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour les nouvelles constructions de quatre (4) bâtiments résidentiels bifamiliaux sur les lots 6 354 426, 6 354 427, 6 354 428 et 6 354 situées au 429 chemin du Nordais le tout, selon le plan d'implantation réalisé par « Mylène Pagé- Labelle, arpenteur-géomètre » en date du 8 octobre 2020 ainsi que les plans de constructions préliminaires réalisés par « St Marseille, architecte » en date du 8 octobre 2020, selon les conditions suivantes :

- Que les couleurs des portes d'entrée et portes de garage se limitent aux couleurs identifiées comme : 6B (poussière de lune) et 6c (bronze fenêtre) et que celles-ci soient présentées en alternance par bâtiment bifamiliales;
- Que la poutre incluse dans le détail architectural du pignon principal, soit abaissée de manière à suivre le même alignement que le soffite;
- Que les espaces de stationnements de chaque logement soient délimités par des bacs à fleurs ou bande de plantations à même le sol;
- Que le recouvrement des aires de stationnement soit le même pour les quatre (4) bâtiments;
- Que les parties boisées tel que présentées sur le plan de l'arpenteur-géomètre soient préservées et protégées tout au long des travaux par des clôtures de protection;
- Qu'un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel soit déposé pour l'aménagement de la zone tampon au fond des lots;
- Qu'un nombre minimal d'un (1) arbre par tranche de huit (8) mètres linéaires mesurée le long de la ligne avant de terrain soient plantés en cour avant ou latérale;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**L'AVIS PUBLIC CONCERNANT CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES A ÉTÉ AFFICHÉ LE 16 OCTOBRE DERNIER CONFORMÉMENT À LA LOI : la procédure habituelle de demande de dérogation mineure est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours**

13345-1120

### **Résolution - Dérogation mineure – 151, chemin du Pont (Zone R-1-257) Aire de stationnement – Commercial**

**ATTENDU QU'**une demande de PIIA 2020-0073, a été déposée pour la rénovation extérieure du bâtiment;

**ATTENDU QUE** l'aménagement d'une aire de stationnement est requis pour la venue du futur studio de yoga;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le 151, chemin du Pont afin de permettre :

- L'aire de stationnement desservant l'usage commercial qui ne sera pas recouverte alors que la réglementation prévoit que l'espace de stationnement doit être recouvert de béton, de béton bitumineux ou de pavé.
- L'aire de stationnement desservant l'usage commercial qui ne comprendra aucune bordure alors que la réglementation prévoit qu'elle doit être entourée d'une bordure, continue ou non, de béton ou d'asphalte, de quinze (15) centimètres de hauteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13346-1120

### **Dérogation mineure – 825, ch. Deneault (Zone R-2-202) Marge avant et empiètement de la galerie – résidence unifamiliale**

**ATTENDU QUE** la réalisation d'un nouveau certificat de localisation dans le cadre d'une transaction immobilière a relevé des éléments de non-conformités au bâtiment existant;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le 825, chemin Deneault afin de permettre:

- Une marge avant de 5,37 mètres alors que la marge minimale prescrite est de 12 mètres.
- Une galerie à une distance de 3,63 mètres de la limite avant alors que la réglementation prescrit une distance minimale de 10 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13347-1120

### **Dérogation mineure – (Lots 4 834 603 et 4 834 596) 341 -347, ch. Vimy (Zone R-2-268) Distance entre deux bâtiments dans un projet intégré – résidence multifamiliale**

**ATTENDU QU'**il s'agit de la construction du dernier bâtiment du projet intégré de la phase 1 du projet Vimy-Monfort, lequel a été accepté en 2010;

**ATTENDU QU'**il s'agit de permettre l'implantation d'un bâtiment, à une distance inférieure à la distance minimale prescrite de 15 mètres, (par rapport à un autre bâtiment existant) lorsqu'il y a présence d'une servitude;

**ATTENDU QUE** le plan projet d'implantation global du site de la phase 1, soumis en 2010, proposait déjà une implantation à une distance de 12,11 mètres pour ce dernier bâtiment à construire par rapport au bâtiment adjacent ;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour les lots 4 834 603 et 4 834 596 située sur le chemin de Vimy afin de permettre :

- L'implantation d'un bâtiment principal projeté situé à 12,11 mètres d'un bâtiment existant alors que la réglementation stipule qu'une distance minimale de 15 mètres est requise lorsqu'une servitude pour des services d'utilité publics passent entre les bâtiments d'un projet intégré.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13348-1120

#### **Dérogation mineure – 670, boulevard Laurentides (Zone R-5-224) Marge de recul avant et arrière – bâtiment principal**

**ATTENDU QUE** la réalisation d'un nouveau certificat de localisation dans le cadre d'une transaction immobilière a relevé des éléments de non-conformités au bâtiment existant;

**ATTENDU QUE** plusieurs modifications ont fait l'objet de différents permis émis à travers les années;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour le 670, boulevard des Laurentides afin de permettre :

- L'implantation du bâtiment principal situé à 4,85 mètres de la ligne avant de lot alors que la marge avant minimale prescrite est de 7 mètres.
- L'implantation du bâtiment principal situé à 2,43 mètres de la ligne arrière de lot alors que la marge de recul arrière minimale prescrite est de 7 mètres.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13349-1120

#### **Dérogation mineure – Lots 6 354 426, 6 354 427, 6 354 428 et 6 354 429 chemin du Nordais (Zone V-1-271) Largeur des entrées charretière et emplacement des cases de stationnements- résidentielle bifamiliale**

**ATTENDU QU'**une demande de PIIA 2020-0081 pour la construction de quatre (4) nouveaux bâtiments bifamiliaux a été déposée;

**ATTENDU QUE** les dispositions réglementaires ne prévoient pas de distinction en ce qui concerne l'aménagement des entrées charretières et des cases de stationnement qu'ils s'agissent d'une résidence unifamiliale ou bifamiliale;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de dérogation mineure pour les lots 6 354 426, 6 354 427, 6 354 428 et 6 354 429 situés sur le chemin du Nordais afin de

permettre :

- L'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de 12 mètres desservant des résidences bifamiliales sur les lots 6 354 426, 6 354 427, 6 354 428, 6 354 429 alors que la réglementation prévoit une largeur maximale de 9 mètres.
- L'aménagement d'une portion des cases de stationnement situé devant une partie du bâtiment principal sur les lots 6 354 426, 6 354 427, 6 354 428, 6 354 429 alors que la réglementation prévoit qu'ils ne doivent pas être situés devant une partie du bâtiment principal autre que le garage.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Demande de PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble)**

#### **Dépôt du certificat du greffier – processus référendaire – PPCMOI – 670, boulevard des Laurentides**

Lors de l'assemblée du 5 octobre 2020, la Municipalité de Piedmont a adopté en deuxième présentation le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au 670, boulevard des Laurentides.

Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un processus référendaire devaient en soumettre la demande au plus tard le 26 octobre 2020.

Aucune demande n'a été présentée et de ce fait, ledit projet particulier de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le 670, boul. des Laurentides est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Madame Sophie Bélanger, directrice générale et greffière, dépose séance tenante le certificat du greffier.

13350-1120

#### **Adoption finale de la résolution – PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) – 670, boulevard Laurentides, lot 2 312 543 (Zone R-5-224)**

**ATTENDU QU'**une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée afin de permettre l'opération d'un restaurant (C-3) à l'intérieur du bâtiment commercial;

**ATTENDU QUE** les restaurants qui intègrent le groupe d'usage C-3 ne font pas partie des usages présentement autorisés dans la zone R-5-224;

**ATTENDU QUE** les groupes d'usage R-1, R-2, R-5 et C-1 sont actuellement autorisés à l'intérieur de la zone R-5-224;

**ATTENDU QUE** le projet déposé souhaite implanter un usage de vente au détail dans le bâtiment principal (vente d'articles de sports, vêtements et, etc.) et de réparation de vélo à l'intérieur de la construction accessoire, qui sont autorisés dans cette zone R-5-224 et qui font partie du groupe d'usages C-1;

**ATTENDU QUE** l'aire de stationnement existante sera agrandie et que celle-ci ne possède pas vingt et une (21) cases de stationnement conformes;

**ATTENDU QUE** l'enseigne sur poteaux projetée possédera une superficie de 3,34 mètres carrés alors que la superficie maximale autorisée est de 1,5 mètre carré;

**ATTENDU QUE** le type d'usages demandé s'intégrera bien au secteur;

**ATTENDU QUE** deux (2) terrasses extérieures seront aménagées;

**ATTENDU QUE** les travaux seront réalisés selon les documents et plan faisant partie intégrante du projet;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser :

- L'usage C-3 de type « restaurant »;
- Une enseigne détachée d'une superficie de 3,34 m<sup>2</sup>;
- L'agrandissement d'une aire de stationnement existante et ainsi régulariser la conformité des espaces de stationnement déjà présent sur le terrain ainsi que celles projetées;

Pour l'immeuble situé au 670 boulevard Laurentides, sur le lot 2 312 543

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ENVIRONNEMENT**

Informations par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

13351-1120

#### **Résolution – lettre de remerciements à M. Michel Larose – membre du Comité consultation en environnement**

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. Michel Larose pour les années consacrées au service de la municipalité en tant que membres du Comité consultatif en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13352-1120

#### **Résolution - lettre de remerciements à M. Pierre Laurendeau – membre du Comité consultatif en environnement**

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu qu'une lettre de remerciements soit adressée à M. Pierre Laurendeau pour les années consacrées au service de la municipalité en tant que membres du Comité consultatif en environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **FINANCES**

Informations par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

13353-1120

#### **Résolution - Remboursement des montants payés en trop pour des raccordements à l'aqueduc et/ou l'égout municipal**

**ATTENDU QUE** des propriétaires ont fait une demande afin que leur résidence soit raccordée à l'aqueduc et/ou à l'égout municipal;

**ATTENDU QUE** lesdits propriétaires ont payé les frais exigés par la réglementation

avant d'exécuter les travaux;

**ATTENDU QUE** les raccordements à l'aqueduc et/ou l'égout et les travaux de pavage sont maintenant complétés;

**ATTENDU QUE** le coût des travaux est inférieur au montant payé par lesdits propriétaires;

**ATTENDU** les recommandations du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** le remboursement des frais totalisant la somme de 12 449,29 \$ aux propriétaires des adresses suivantes :

289, chemin du Bosquet :	200,00 \$
611, chemin Hervé	4 249,29 \$
267, chemin des Bois-Blancs	4 000,00 \$
269, chemin des Bois-Blancs	4 000,00 \$

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **LOISIRS**

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

13354-1120

### **Résolution – Création du Comité plein air de Piedmont**

**ATTENDU** la volonté du conseil de promouvoir et de développer des activités de plein-air sur le territoire de Piedmont,

**ATTENDU** l'aménagement en cours du Parc Gilbert-Aubin et de ses sentiers,

**ATTENDU** la bonne collaboration avec les amis de la Réserve Alfred-Kelly et de la SOPAIR,

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu de **CRÉER** un Comité plein-air ayant comme mission, la promotion, le développement et la préservation des activités de plein air non motorisées, sur le territoire de la municipalité de Piedmont, plus précisément pour la randonnée pédestre, la raquette, le ski de fond, l'escalade et les activités nautiques.

Les objectifs visés sont:

- Le développement d'un réseau de sentiers pédestres;
- L'aménagement, l'entretien et le balisage des sentiers;
- La mise à jour de la carte des sentiers;
- Le soutien des sous-comités;
- L'organisation des corvées;
- Le développement d'une programmation plein-air 4 saisons.

Le Comité sera formé de huit (8) membres et sera d'instance municipale coordonné par le Service des loisirs et composé d'un conseiller municipal, de représentants d'organismes, (SOPAIR, ARAK, P'tit train de Nord) de citoyens et ou de commerçants locaux engagés (sur invitation);

Le Maire de la municipalité est membre d'office;

Selon les sujets discutés, il serait opportun d'envoyer une invitation aux membres du service de l'urbanisme, de l'environnement et de l'horticulture.

Le comité tiendra quatre (4) rencontres annuelles et la moitié des membres seront renouvelés au mois de janvier de chaque année.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Résolution – Rémunération Campuces été 2021**

**ATTENDU** l'étude comparative réalisée auprès des autres villes et municipalités environnantes en lien avec les taux horaires;

**ATTENDU** l'analyse du dossier et la planification du budget 2021;

13355-1120

Piedmont	Grille salariale 2021		
	Échelons		
Postes	3e	2e	1er
Coordonnateurs administratifs	19.50 \$		
Coordonnateurs	19.00 \$		
Coordonnatrice aux services spécialisés	19.00 \$	18.60 \$	18.25 \$
Accompagnateur	18.00 \$	17.65 \$	17.30 \$
Sauveteur	19.00 \$	18.60 \$	18.25 \$
Animateurs	16.10 \$	15.80 \$	15.50 \$

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu d'**ADOPTER** les taux horaires des employés du Campuces de Piedmont pour l'année 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13356-1120

**Résolution – Renouvellement de l'adhésion à Rando Québec pour 2021**

**ATTENDU QUE** l'adhésion de la municipalité à Rando Québec vient à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité a présenté un projet au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration de sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

**ATTENDU QUE** l'adhésion à cet organisme permettra à la municipalité de s'offrir divers services en relation avec la gestion et le développement de sentiers en plus de favoriser l'obtention de subventions;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu de **RENOUVELER** l'adhésion de la Municipalité de Piedmont comme membre en règle de Rando Québec pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour un montant de 200 \$ par année.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13357-1120

**Résolution – Dépôt d'une demande de subvention au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite obtenir des subventions en vue de développer des sentiers et d'améliorer l'accès au territoire;

**ATTENDU** l'engagement de la Municipalité de Piedmont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier et à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont désigne la directrice générale et la

directrice générale adjointe pour agir à titre de personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu d'**AUTORISER** la directrice générale et la directrice générale adjointe à déposer une demande de subvention pour le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13358-1120

#### **Résolution – Appui aux Amis de la Réserve Alfred-Kelly dans le cadre de leur demande de subvention au Fonds régions et ruralité à la MRC des Pays-d'en-Haut.**

**ATTENDU QUE** les Amis de la Réserve Alfred-Kelly dépose une demande de subvention au programme Fonds régions et ruralité à la MRC pour un montant total de 6 437,29 \$;

**ATTENDU QUE** le total des coûts de projet est de 9 903,52\$;

**ATTENDU QUE** le soutien demandé à la municipalité équivaut à 19 % du montant total;

**ATTENDU QUE** la Municipalité contribuera financièrement et installera le mobilier qui restera sa propriété et sous sa responsabilité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit préalablement approuver le trajet du sentier proposé;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu d'**APPUYER** les Amis de la Réserve Alfred-Kelly dans leur demande de subvention aux Fonds Ruralité de la MRC.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13359-1120

#### **Résolution – Lettre d'appui et demande de commandite – CPE de la Vallée**

**ATTENDU** la demande de commandite présentée par le CPE de la Vallée pour l'achat d'un filet de protection pour le soccer;

**ATTENDU QUE** le conseil désire soutenir le CPE de la Vallée dans leur projet;

**ATTENDU QUE** l'octroi de ladite commandite est conditionnelle à la réalisation des travaux;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Pascale Auger et résolu d'**APPUYER** le CPE de la Vallée dans leur projet d'acquisition d'un filet de protection pour le terrain de soccer en offrant une commandite de 1 000 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR**

Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois.

Dépôt du procès-verbal du 23 octobre 2020 de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur;

## **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Informations par le conseiller responsable monsieur Pierre Salois.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **VARIA**

13360-1120

#### **Résolution – Reconnaissance d’un échelon salarial – Frédéric Hamel**

**ATTENDU QUE** monsieur Frédéric Hamel est à l’emploi de la municipalité de Piedmont depuis le

**ATTENDU QUE** ce dernier a fait une demande afin d’obtenir un échelon additionnel dans la progression salariale prévue à la convention collective;

**ATTENDU** les dispositions prévues à l’article 20.12 de la convention collective en vigueur;

**ATTENDU** les recommandations du directeur du Service des travaux publics et du directeur adjoint de ce même service;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet appuyé par monsieur Pierre Salois et résolu de faire passer le salaire de monsieur Frédéric Hamel à l’échelon 4, de la convention collective en vigueur et ce à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l’adresse [maire@piedmont.ca](mailto:maire@piedmont.ca).

13361-1120

#### **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

À 20h07, considérant que tous les sujets à l’ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Daniel Houde et résolu que l’assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**SOPHIE BÉLANGER**  
Directrice générale et greffière

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal*.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse